



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Les villes sigillaires : topographies utopiques et traces du réel
Auteur	Caroline SIMONET
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	Janvier 2026
Pages	24 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (1 ^{er} trimestre 2026)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel
Pour citer cet article	Caroline SIMONET, « Les villes sigillaires : topographies utopiques et traces du réel », <i>Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne</i> , 2026-2, Janvier 2026, 24 p. http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2026_002.pdf

Document créé le 27/01/2026

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Conseiller de la rédaction : Laurent Macé

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault, Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Jean-Christophe Blanchard (université de Lorraine), Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre), Guilhem Dorandeu (École française de Rome), Luisa Clotilde Gentile (Archivio di Stato, Torino), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen Normandie), Miguel Metelo de Seixas (Universidade Nova de Lisboa), Maria do Rosário Murujão (Universidade de Coimbra), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Ambre Vilain (université de Nantes), Inès Villela-Petit (BnF).

ISSN 1158-3355

et

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE ÉTUDES EN LIGNE

ISSN 2006-3972

© Société française d'héraldique et de sigillographie
SIRET 433 869 757 00016

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE

RFHS-EL 2026-n°2

janvier 2026

*Les villes sigillaires :
topographies utopiques et traces du réel*

Caroline SIMONET

Cet article reprend et actualise le texte d'une intervention prononcée lors du symposium de l'International Medieval Society intitulé « Villes / cities », organisé à Paris en collaboration avec le LAMOP (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) les 25-27 juin 2015 au Centre Malher. Il est suivi d'une courte bibliographie.

Les sceaux du Moyen Âge étaient revêtus d'une double fonction, à la fois outils juridiques et signes d'identité. Leurs images, d'une grande variété, permettaient de représenter le statut de leur propriétaire – le sigillant – et contribuaient à définir sa place dans la société médiévale. Certains sigillants choisissaient de faire figurer une ville ou un monument urbain : des barons (rarement), des officialités ou chapitres (fréquemment) et surtout des villes (une sur trois en France d'après Ghislain Brunel). Bien que ces images relèvent de la même catégorie iconographique – celle du type monumental (ou topographique) –, la représentation de la ville sur ces objets de quelques millimètres offre une certaine diversité dans laquelle on est tenté de chercher la trace d'un bâti médiéval parfois disparu aujourd'hui. Dans quelle mesure peut-on déterminer un ancrage de ces images dans la réalité topographique ou architecturale des villes médiévales ? En d'autres termes, a-t-on sous les yeux des témoignages fidèles ou des villes utopiques ?



1. Avers du sceau biface de la ville de Bayonne (1205-1298) 94 mm
La cathédrale Notre-Dame est représentée entourée des murailles de la cité
Moulage, AN, Sc/F/3867

I. PANORAMA URBAIN : LA VUE CAVALIERE

La ville s'offre parfois dans sa globalité sur les sceaux, cerclée de murailles crénelées. Cette dimension militaire de la ville est une constante : même sur les sceaux d'officialités, la cité épiscopale figure avec ses remparts, comme on peut le voir à Reims (fig. 43). Certains monuments se distinguent alors dans l'enchevêtrement des constructions : églises, citadelles, maisons communes, beffrois, monuments antiques. Il arrive que les vestiges actuels ou des représentations anciennes permettent de confirmer l'ancrage de ces représentations dans la ville réelle médiévale.

Ainsi les bulles impériales, recensées par Posse et récemment étudiées par Mareikje Mariak, figurent sur le revers un Colisée stylisé en une grosse tour crénelée cernée de murailles (fig. 2). Cependant, sur la bulle d'or de Louis IV de Bavière au début du XIV^e siècle¹, l'ensemble de la ville se dévoile, vue depuis le Nord-Ouest (fig. 3). Comme l'a décrit Erben, on reconnaît à droite le tombeau d'Hadrien, devenu Château Saint-Ange, la basilique Saint-Pierre datant de Constantin, l'obélisque de l'ancien cirque du Vatican et l'église Sainte-Marie du Trastevere, l'ensemble protégé de murs ; le Tibre, figuré avec son île, longe ces quartiers du Vatican et du Trastevere. Cependant, l'essentiel de l'image est occupé par la rive gauche ceinte de ses remparts percés de portes, à l'intérieur desquels on peut voir le Panthéon, le tombeau d'Auguste, la colonne de Marc-Aurèle, le Tabularium devenu palais communal ; derrière se dresse le Colisée flanqué, selon une perspective cavalière, à gauche de la basilique du Latran (ou Sainte-Marie-Majeure ?) et à droite de l'arc de Titus près duquel figure le tombeau pyramidal de Cestius.



2. (à gauche) Revers de la bulle de l'empereur Frédéric I^{er} (1186)

montrant le Colisée dans la ville de Rome – 59 mm

Original, AD Savoie, SA/176

3. (à droite) Revers de la bulle de l'empereur Louis IV de Bavière (1328) 45 mm

Original, Archives du Vatican (reproduit dans MARTINI, *I sigilli d'oro...*)

1. Posse, pl. 50 n° 8.

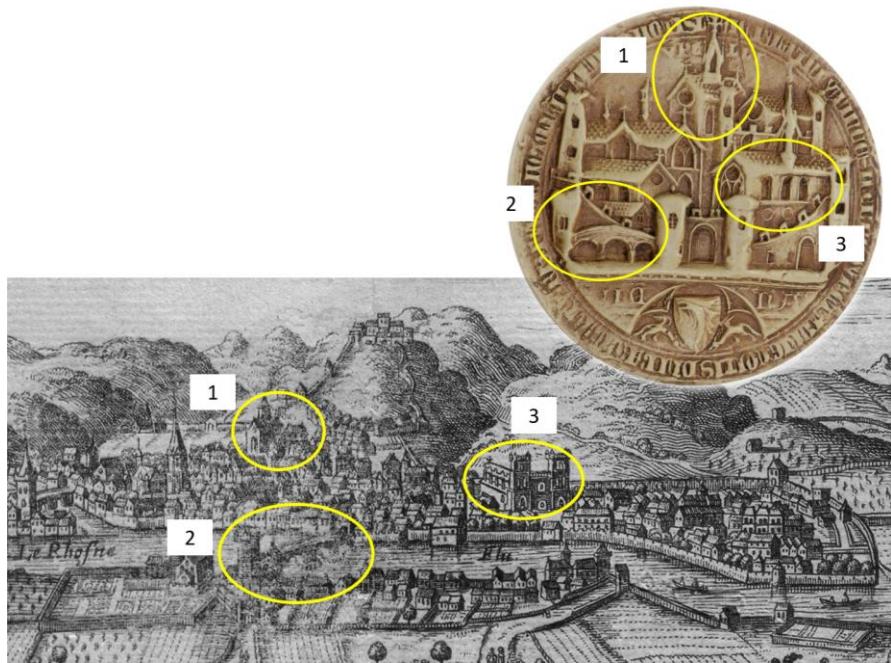
Un autre exemple est fourni par le grand sceau biface d'Humbert II de la Tour du Pin, dauphin du Viennois, utilisé en 1342 (fig. 5). Comme l'a analysé Yoann Solirenne, le nouveau dauphin s'est inscrit dans la tradition sigillaire du lignage de son épouse (fig. 4) en adoptant au revers de son sceau équestre un sceau monumental. Mais il a fait évoluer l'image du château en une vue cavalière de la ville de Vienne où l'on reconnaît son pont fortifié en bas à gauche, la cathédrale Saint-Maurice à droite et l'église Saint-Pierre en haut. Il y aurait peut-être également l'hôtel de ville (fig. 6).



4. Sceau biface d'Hugues III de Bourgogne-Albon (1189) 68 mm
Moulages, AN, Sc/B/52-52^{bis}.



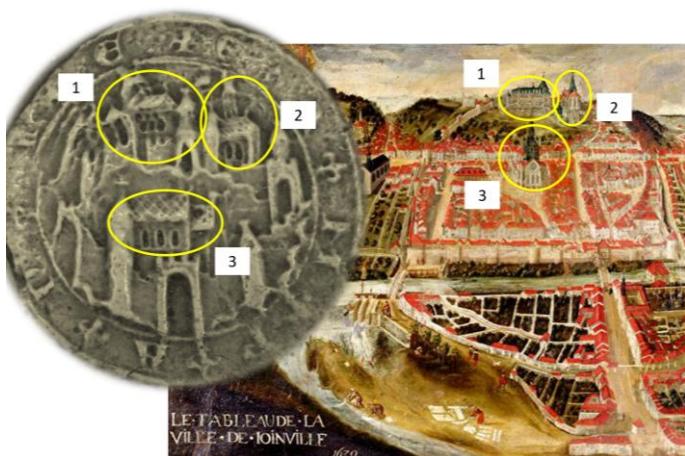
5. Sceau biface d'Humbert II de La Tour du Pin, dauphin du Viennois (1342) 100 mm
Moulages, AN, Sc/D/603-603^{bis}.



6. Vue de Vienne en 1661 et revers du sceau biface d'Humbert II.

On y reconnaît l'église Saint-Pierre (1), le pont fortifié (2) et l'église Saint-Maurice (3)
 Gravure (détail) extraite de Martin ZELLER, *Topographiae Galliae*, vol. 13, 1661, p. 24-25
 Moulage, AN, Sc/D/603^{bis}

Déjà au siècle précédent, le sceau biface de Jean de Joinville², étudié par Marie-Adélaïde Nielen, combinait un équestre à l'avers et une vue de Joinville au revers : le château figurait en haut, occupé par la demeure seigneuriale – dont le donjon est bien visible – et la collégiale Saint-Laurent, tandis qu'en bas se trouvait l'église Notre-Dame de la Nativité (fig. 7).



7. Vue de Joinville en 1639 et revers du sceau biface de Jean de Joinville (1263-1275) 46 mm

On y reconnaît la demeure seigneuriale (1) et la collégiale Saint-Laurent (2) dans le château, et l'église Notre-Dame de la Nativité dans la ville (3)

Peinture anonyme du XVII^e siècle (détail), Hôtel de Ville de Joinville, et moulage, AN, Sc/St/2243^{bis}

2. AN, Sc/St/2243-2243^{bis}.

Des constructions symboliques étaient parfois mises en valeur dans ces panoramas urbains, insistant sur un pouvoir, une juridiction ou une piété particulière. Ainsi Lens fit graver son pilori au centre exact de l'image de la ville, rappelant la capacité juridique de cette Commune (fig. 8). À Moissac, on repère, à côté de la maison commune, l'abbaye Saint-Pierre, pouvoir majeur en la ville (fig. 9). Arles a retenu le clocher de la cathédrale Saint-Trophime qui évoque l'alliance du pouvoir archiépiscopal et des habitants de la ville afin d'obtenir le soutien impérial contre la noblesse locale (fig. 10). Cette alliance s'avéra payante puisque l'empereur Frédéric I^{er} fut couronné roi de Bourgogne dans la cathédrale en 1178 et accorda à la cité le statut de siège impérial (avec Aix-la-Chapelle, Milan et Rome).



8



9

8. Premier grand sceau de Lens figurant le pilori au centre de la ville (1228) 70 mm

9. Revers du grand sceau biface de Moissac (1243-1244) 60 mm

L'image associe dans les remparts la maison commune à gauche percée de multiples fenêtres et l'abbaye Saint-Pierre vue dans sa longueur.

Moulages, AN, Sc/D/5530 et D/5831.



10. Revers de la première bulle d'Arles

(1203) 43 mm

La cathédrale Saint-Trophime est représentée par son seul clocher
Moulage, AN, Sc/St/4559^{bis}

Mais les images sigillaires sont parfois synthétiques, les monuments simplifiés au point de devenir des archétypes dont l'identification pas toujours aisée. D'autant que différents sceaux d'un même sigillant peuvent montrer des évolutions dans la représentation des bâtiments. Ainsi, sur les sceaux de la ville de Lyon, le pont qui enjambe la Saône entre Fourvière et la Croix-Rousse a cinq arches sur le grand sceau datant de 1271 mais n'en a plus que trois sur celui employé en 1320 (*fig. 11 et 12*).



11



12

Premier (11) et second (12) grand sceau de Lyon (1271 et 1320) 70 et 83 mm
Moulages, AN, Sc/D/5710 et D/5711

Les sceaux emblématisent parfois la topographie urbaine afin de mettre en valeur un élément probablement considéré comme identificateur de la cité, ainsi que l'a démontré Ambre Vilain pour les régions septentrionales. À Pontoise, le pont qui permettait de franchir l'Oise avait une fonction fiscale, défensive, circulatoire et de contrôle du plat-pays (*fig. 13*). Aussi la ville, qui lui devait son nom, l'a-t-elle fait graver sur la quasi-totalité de ses sceaux³. À Delft, un canal flanqué de deux tours se fait la synecdoque de la ville (*fig. 14*). Quant à Montcuq, posée sur une hauteur que domine une tour fortifiée, elle opta pour un mont escarpé et rocheux qui accueille à son sommet, en équilibre précaire, une ville réduite à un château à trois tours (*fig. 15*). Distante d'une centaine de kilomètres, Marmande fit un choix tout autre : elle valorisa ses murailles et ses portes fortifiées dessinées en cercle – le plan était probablement un peu allongé dans la réalité selon Frédéric Boutoulle –, et reliées par deux axes perpendiculaires. Sur le second sceau, ces axes sont bordés d'arcades, allégories de la fonction commerçante de la ville (*fig. 16*). Jean-Luc Chassel a souligné que ce plan en croix n'était pas sans répéter la croix des comtes de Toulouse figurant au revers du premier grand sceau biface de 1244 : les bourgeois affichaient ainsi leur choix politique (*fig. 17*).

3. AN, Sc/Vi/556 à 558.

Villes sigillaires



13



14

13. *Grand sceau de Pontoise (1190-1228) 60 mm*

14. *Premier grand sceau de Delft (1374) 54 mm*

Moulages, AN, Sc/D/5602 et D/10848



15. *Avers du grand sceau biface de Montcuq (1243/44-1309) 65 mm*

Moulage, AN, Sc/D/5836



16



17

16. *Deuxième grand sceau de Marmande (XIV^e siècle) 85 mm*

17. *Revers du premier grand sceau biface de Marmande (1244) 65 mm*

Moulages, AN, Sc/St/4191 et D/5570^{bis}

II. LES MONUMENTS EMBLEMATIQUES

La ville était parfois représentée par un ou deux bâtiments isolés, dégagés de tout contexte urbain car jugés comme suffisamment emblématiques pour pouvoir incarner à eux seuls la cité entière. Un aspect précis du pouvoir urbain était alors mis en valeur.

1. Les vestiges antiques : afficher sa supériorité et sa légitimité

Certaines villes pouvaient se targuer d'avoir des monuments d'origine romaine, source d'un prestige immense par leur ancienneté – aspect toujours valorisé à l'époque médiévale – et par le caractère supérieur de l'autorité reconnue à l'Empire romain. Ainsi, comme l'a souligné Emanuel Klinkenberg, la ville de Ravenne avait fait graver sur son sceau, aujourd'hui perdu, la porte triomphale érigée par l'empereur Claude en 43 dans la ville et intégrée aux murailles de cette cité à l'époque médiévale (fig. 18). À Nîmes, l'ancien amphithéâtre, devenu une forteresse, constituait un bourg indépendant du reste de la ville. Tenu par la noblesse, il fut doté d'un sceau (le sceau des arènes) qui montrait l'amphithéâtre sous les arcades duquel paraissaient des chevaliers (fig. 19). Par ces figures équestres et le vestige romain, la noblesse des arènes revendiquait sa supériorité sur les bourgeois de Nîmes qui avaient renoncé au type monumental pour afficher au grand sceau quatre consuls, symbole de leur cohésion et du caractère collégial de leur pouvoir ; ils soulignaient par ailleurs leur dévotion sur le contre-sceau en retenant l'image d'une Vierge à l'Enfant (fig. 20).



18. Sceau de Ravenne

(c. 1200) 68 mm

Photo extraite de BASCAPE,
Sigillografica..., p. 98

19



20

19. Sceau des arènes de Nîmes (1303) 70 mm

20. Second grand sceau et contre-sceau de la cité de Nîmes (1303) 62 et 22 mm
Moulages, AN, Sc/D/5657 et D/5658-5658^{bis}

À Besançon, la ville s'enorgueillissait des restes d'une colonnade d'un temple d'époque romaine. Si ses deux premiers grands sceaux furent consacrés aux reliquaires conservés dans la cathédrale, le contre-sceau et le sceau secret montraient les quatre colonnes encore en place à l'époque médiévale, surmontées d'arches gothiques (fig. 21 et 22)⁴. Après qu'une tempête ait abattu une partie de l'ouvrage et que la ville ait intégré le giron de l'Empire, les sceaux figurèrent l'aigle accompagné de deux colonnes (fig. 23). Selon Castan, ces colonnes permettaient aux bourgeois de prétendre à une antique existence de leur Commune – et donc à sa légitimité – face à un archevêque auquel ils avaient dû arracher leurs libertés.



21



22

21. *Premier grand sceau et contre-sceau de Besançon (1290 et 1304) 75 et 38 mm*

22. *Sceau secret de Besançon (1364) 47 mm. Son image reprend le motif des quatre colonnes antiques qui faisaient la fierté des bourgeois*
Originaux, AM Besançon, EE1/15, AA11/15 et EE43



23. *Troisième grand sceau de Besançon (1441-1534) 75 mm*

L'aigle impériale est flanquée des deux dernières colonnes encore en place
Moulage, AN, Sc/St/3916

4. AN, Sc/Vi/113 à 119.

2. Les éléments défensifs : montrer sa force militaire et son pouvoir fiscal

Maîtriser la force militaire constituait un enjeu majeur à l'époque médiévale. Le pouvoir royal lui-même n'hésitait pas à faire représenter un château sur les sceaux de certaines de ses juridictions, comme la citadelle pour la vicomté de Caen que j'ai eu l'occasion d'évoquer récemment (fig. 24).



24



25

24. Premier sceau de la vicomté de Caen (1297) 39 mm

25. Sceau de Couvin (1431) 45 mm

Moulages, AN, Sc/N/1852 et F/3912

Ainsi que l'a souligné Ambre Vilain, c'est souvent le châtelet ou une porte que l'on fait figurer sur les sceaux : ces éléments clés du système fortifié se font alors métonymies de la fortification et, par extension, de la ville. On le voit à Couvin, en Belgique actuelle : le sceau montre une porte fortifiée dont la herse, relevée, est parfaitement visible (fig. 25). La ville de Cassel, dont les deux premiers sceaux figuraient une double muraille crénelée dominée par une tour percée d'une porte accompagnée d'une clef sur le plus ancien, concentra l'image de son troisième grand sceau sur la tour, devenue un véritable châtelet à la herse levée et aux portes fermées (fig. 26 et 27)⁵.



26



27

26. Premier grand sceau de Cassel (1238) 65 mm

27. Troisième grand sceau de Cassel (1378) 78 mm

Moulages, AN, Sc/D5521 et F/3901

5. AN, Sc/Vi/177 à 180.

Ces constructions, si elles avaient avant tout une destination militaire, faisaient également la fierté des autorités et des habitants, capables d'assurer leur défense en prenant les armes et en finançant de tels ouvrages. Le soin avec lequel les ferronneries des portes monumentales étaient gravées sur certains sceaux (*fig. 1*) témoigne de l'ambition des bourgeois, comtes ou évêques à défendre leur cité. De plus, châtelets et portes rappelaient la puissance fiscale exercée lors du passage de ces barrières fortifiées : qui contrôlait l'accès à la ville, percevait les taxes sur les marchandises.

Les premiers sceaux de villes, apparus dans le monde rhénan, montraient le saint patron trônant au sein des murailles de la cité dont il protégeait la destinée : saint Pierre à Cologne (*fig. 28*) ou à Worms, saint Martin à Mayence ou encore saint Jean-Baptiste à Gand⁶. Ces murailles prenaient parfois des allures d'église par le dais qu'elles formaient au-dessus du saint. Il arrivait que la figure protectrice disparaîsse pour laisser place à la seule église.



28. Premier grand sceau de Cologne (c. 1114)
Photo extraite de DIEDERICH, *Rheinische Stadtsiegel*, fig. 60

3. Les églises : piété, protection et prestige

En effet, le monument retenu par les habitants de la ville n'était pas toujours profane : il pouvait s'avérer religieux. Il s'agissait alors d'exprimer une piété mais aussi d'invoquer la protection d'un saint : l'image, bien que topographique, se faisait icône (*fig. 1*). Certaines villes étaient soumises à une autorité religieuse, évêque ou abbaye, qui n'hésitait pas à faire figurer son église sur le sceau de sa cité. On peut le voir à Cluny avec la façade de l'abbatiale (*fig. 30*)⁷ ou encore sur la matrice de sceau de Figeac dont une face est consacrée à l'assemblée des bourgeois et l'autre au monastère du Saint-Sauveur, signe de l'accord passé entre deux pouvoirs longtemps opposés (*fig. 29*)⁸.

6. Ewald, t. III, pl. 2 n°1 (Cologne) ; Diederich, fig. 98 (Worms) et 70 (Mayence) ; AN, Sc/D/10704 (Gand).

7. AN, Sc/Vi/212.

8. AN, Sc/Vi/280-280^{bis}.



29. Matrice du sceau biface de Figeac (XIII^e siècle) 70 mm
Musée Champollion de Figeac, inv.98.140.1-2



30



31

30. Sceau de la ville de Cluny figurant la façade de l'abbatiale (1206) 48 mm

31. Sceau d'Uppsala en Suède montrant la cathédrale (1304-1360) 60 mm
Moulage, Ludimage 133 et cliché d'un original extrait de NEVEUS, HEIM
et WESTLING KARLSSON, *Sigill i Riksarkivet*, n° 26

En Suède, la ville d'Uppsala possédait en 1360 un sceau probablement gravé en 1304 qui montrait sa cathédrale, selon une vue en longueur idéalisée d'après Henrik Klackenberg (fig. 31). Les habitants, dont le clergé, valorisaient ainsi le rang singulier de leur cité : Uppsala avait été un centre païen majeur et, après la destruction des derniers lieux de cultes anciens, on avait érigé une cathédrale qui était la plus grande église de Suède à l'époque et probablement l'une des premières qui ne fût pas en bois. Peu après, Uppsala était devenue le siège de l'unique archevêché du royaume en 1164, ce qui avait entériné l'autonomie de l'Église de Suède vis-à-vis des autorités religieuses danoises dont elle dépendait jusque-là. Le rôle religieux majeur de la ville dans le royaume éclaire le choix de l'image de son

sceau : mieux qu'une citadelle ou une enceinte crénelée, la cathédrale représentait la prééminence morale de la cité, capitale de la foi en Suède.

Les murailles demeuraient souvent représentées, comme on peut le voir sur les sceaux de Bayonne (fig. 1) ou de Neufchâteau (fig. 32). Toutefois, si la porte fortifiée et les remparts occupent le premier plan sur ces sceaux, ils se trouvent visuellement dominés par le lieu de culte situé au deuxième plan.



32. Sceau de Neufchâteau (1389) 80 mm
Moulage, AN, Sc/St/4600

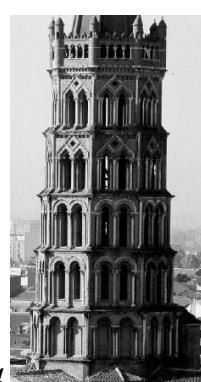
À Toulouse, cas bien étudié par Laurent Macé, les capitouls ont opté, dès leur premier sceau au début du XIII^e siècle, pour une association du château narbonnais, résidence des comtes exprimant la protection militaire, à la basilique Saint-Sernin, éminent lieu de pèlerinage dont les très nombreuses reliques apportaient la garantie d'une bénédiction divine sur la cité (fig. 33)⁹. L'aspect pratique de l'image n'est cependant pas à écarter : le sceau symbolisait aussi la réunion du bourg Saint-Sernin et de la cité épiscopale et comtale de Toulouse depuis le milieu du XII^e siècle. Surtout, l'ajout de deux niveaux au clocher de la basilique fut fidèlement reproduit lors du renouvellement de la matrice de sceau (fig. 34), sans aller jusqu'à figurer les nouvelles arches dans leur style gothique (fig. 35).



33



34



35

33. Premier grand sceau de Toulouse (1211) 60 mm

34. Troisième grand sceau de Toulouse (1243) 85 mm

35. Clocher de Saint-Sernin de Toulouse
Moulages, AN, Sc/D/5681 et D/5682.

9. AN, Sc/Vi/685 à 690.

À Cantorbéry, la ville choisit de distinguer les fonctions religieuses et militaires : son sceau biface figurait la ville sous la forme d'un château à trois tours à l'avers et au revers l'église cathédrale au sein de laquelle s'inscrivait le martyr de saint Thomas Becket, selon une perspective mêlant la vue extérieure du bâtiment à son espace intérieur (fig. 36).



36. *Grand sceau biface de la ville de Cantorbéry (XIII^e siècle)* 85 mm
Moulages, AN, Sc/D/10216-10216^{bis}

4. Les beffrois, signes d'éminence

Les villes des régions septentrionales de France et des Flandres se distinguèrent par leur attachement à leurs beffrois, souvent associés sur les sceaux à la maison commune, lieu de délibération. Accueillant salles d'archivage pour les chartes communales et les matrices de sceaux des villes, réduits de détention des condamnés et pièces d'entreposage des armes des milices urbaines, ces tours étaient dotées de cloches qui sonnaient un temps non plus religieux mais civique. Le soin apporté à leur représentation sur certains sceaux (Douai par exemple, fig. 37) ou leur figuration isolée (contre-sceau de Soissons, fig. 49) soulignaient leur fonction d'emblème des libertés urbaines. Le monument exprimait aussi la domination et la protection du pouvoir bourgeois sur la ville – le beffroi dépassait le plus souvent les clochers et tours d'enceintes – et sur le plat pays – il se distinguait de loin. Le beffroi faisait la fierté de la bourgeoisie marchande et manufacturière, bien plus que les halles, peu représentées alors qu'elles étaient le cœur économique des villes.



37. *Sceau aux causes de Douai (1293-1522)* 67 mm
Moulage, AN, Sc/F/3924

Ambre Vilain a décrit les sceaux aux causes d'Ypres utilisés entre 1372 et 1409, rares exemples justement de sceaux montrant une halle surmontée d'un beffroi (*fig. 38 et 39*). Lors du renouvellement des matrices, ces monuments furent modifiés, intégrant les changements effectifs apportés sur la halle et le beffroi de la ville. Les échevins souhaitaient mettre en valeur les bâtiments symbolisant leur pouvoir politique et économique en faisant graver une nouvelle matrice dont l'image était au plus près de la réalité topographique.



38. Deuxième sceau aux causes d'Ypres (1372) 70 mm
 39. Troisième sceau aux causes d'Ypres (1409-1529) 72 mm
 Moulages, AN, Sc/F/4130 et F/4131

III. AUTOUR D'UN MODELE

Lorsque l'on replace certaines images dans un contexte sigillaire régional, religieux ou lignager, on relève parfois l'existence de modèles, imités plus ou moins fidèlement, qui rendent vainc toute recherche de réalisme.

Ainsi au XIII^e siècle les vicomtes de Turenne et certaines de leurs filles et épouses usaient, à la suite de Raimond IV de Comborn, d'un revers – sceau biface ou contre-sceau – orné du château familial érigé sur un piton rocheux qui surplombait la petite cité (*fig. 40*). Or cette construction relativement élaborée se trouvait parfois réduite à un simple château à trois tours (*fig. 41*), voire une tour seule¹⁰. Surtout, la ville de Martel, sur laquelle les vicomtes avaient autorité, imita le sceau biface de ses seigneurs : elle associa en effet un sceau équestre calqué sur celui de Raimond IV – le cavalier charge en brandissant une bannière aux armes des Comborn – à un sceau topographique montrant un château dont les tours, toutes différentes, et la porte grande ouverte sont très proches du modèle vicomtal (*fig. 42*). Seule concession des habitants : leur ville n'est pas figurée sur un rocher.

10. Bosredon et Rupin, *Limousin*, n° 9 à 17.



40. *Second grand sceau biface de Raymond IV de Comborn, vicomte de Turenne (vers 1220) 58 mm*
Moulages, AN, Sc/D/771-771bis



41. *Sceau secret d'Alix, fille de Raymond IV et viscomtesse de Turenne, utilisé comme contre-sceau (1247) 35 mm*
Moulages, AN, Sc/D/772bis



42. *Sceau biface de Martel, imité de celui des vicomtes de Turenne (1309) 55 mm*
Moulages, AN, Sc/D/5830-5830bis.

Dans la province ecclésiastique de Reims, les sceaux des officialités épiscopales de Laon, Châlons et Noyon – fondées au début du XIII^e siècle – reprenaient le modèle antérieur du sceau de l’officialité de Reims, mise en place dès la fin du XII^e siècle : on y voit des cités dont enceintes et monuments crénelés s’étagent dans une forme en navette (fig. 43 à 46). Les évêques de ces cités épiscopales souhaitaient-ils souligner qu’ils avaient rang de pairs ecclésiastiques, au même titre que l’archevêque de la ville du sacre ? Ou ce dernier les a-t-il incités à imiter le sceau de son officialité lorsqu’ils se dotèrent à leur tour de cette

institution ? On remarque que les deux pairs ecclésiastiques restants choisirent des images différentes pour le sceau de leur officialité : Beauvais opta pour une main tenant des clefs et Langres pour une crosse (*fig. 47 et 48*). Or Beauvais s'était dotée d'une officialité avant Reims et avait déjà fixé l'image de son sceau lorsque cette dernière institua sa curie épiscopale. Quant à Langres, elle ne relevait pas de la province de Reims mais de celle de Lyon, disposant d'une certaine autonomie vis-à-vis de l'archevêque Rémois.



43. Sceau de l'officialité de Reims (1224 – 80 mm)

imité par les officialités de trois de ses évêques suffragants, pairs de France :

44. Laon (1212 – 54 mm), 45. Châlons (1254 – 48 mm), 46. Noyon (1234 – 57 mm)

Moulages, AN, Sc/D/7011, D/6979, Ch/1665 et D/6997



47. Sceau de l'officialité de Beauvais (1190) 25 mm

48. Sceau de l'officialité de Langres (1290) 35 mm

Moulages, AN, Sc/P/1115 et B/998

Les Communes entretenaient parfois des liens étroits qui pouvaient influencer l'image retenue pour leur sceau, ainsi que l'a exposé Markus Späth au sujet des villes rhénanes. Dans le royaume de France, la charte communale de Soissons fut imitée par la ville de Meaux qui alla jusqu'à se doter d'un grand sceau et d'un contre-sceau sur le modèle des sceaux de Soissons : au grand sceau, une foule d'échevins entoure le maire en armes tandis qu'au contre-sceau figure le beffroi (*fig. 49 et 50*). Celui-ci se présente comme une tour dont chaque niveau – quatre pour Soissons, trois pour Meaux – est percé de baies et doté d'un toit, un peu à la manière d'une pagode. Le bâtiment est doté d'une cloche distinctement gravée dans le cas de Meaux. Cloches, sceau et beffroi étaient des *signa* importants de l'indépendance communale : tous se trouvaient ainsi réunis sur ce contre-sceau mendois qui pourtant copiait le précédent soissonnais.



49. *Grand sceau et contre-sceau de Soissons (1228)* 90 et 33/23 mm
Moulages, AN, Sc/D/5802-5802^{bis}



50. *Grand sceau et contre-sceau de Meaux (1308)*,
dérivés du modèle soissois – 80 et 33 mm
Moulages, AN, Sc/D/5485-5485^{bis}

Mais s'il est un modèle qui se distingue, c'est le château à trois tours. On peut véritablement parler de stéréotypes : la ville fortifiée se résume à sa citadelle, comme on le voit à Pamiers (fig. 51), Lautrec¹¹ ou encore sur le second sceau de Lens (fig. 52). Ambre Vilain a montré que ce modèle, largement diffusé dans l'iconographie médiévale – et pas seulement sigillaire – plonge ses racines dans des monnaies romaines. Il faut dire que déjà à l'époque romaine, la ville était assimilée à un espace doté de fortification : comme l'a signalé Maurice Sartre, certaines cités de l'Empire romain dépourvues d'enceintes fortifiées frappaient pourtant des monnaies montrant entourées de murailles.

11. AN, Sc/Vi/341.



51



52

51. *Grand sceau de Pamiers (1267) 78 mm*

52. *Second grand sceau de Lens (1308) 50 mm*
Moulages, AN, Sc/D/5554 et D/5531

C'est d'ailleurs probablement une monnaie romaine qui a servi de modèle à la ville de Peyrusse (fig. 53). Cette localité se caractérisait par la présence d'un château à deux tours, érigé au sommet d'un piton rocheux (fig. 54). L'ensemble est effectivement figuré au revers du sceau biface de la ville. Mais il est entouré d'une muraille arquée rythmée par trois portes – une au centre, deux aux extrémités –, rappelant le type d'un denier du 1^{er} siècle figurant une muraille similaire autour d'une colline abrupte sommée d'un temple (fig. 55). La topographie est dans ce cas à la fois réelle (château à deux tours sur une crête rocheuse) et empruntée à un modèle (muraille arrondie au pied d'une colline au temple).



53



54



55

53. *Revers du grand sceau biface de Peyrusse (1243) 67 mm*
Moulage, AN, Sc/D/5849^{bis}

54. *Vue actuelle du château de Peyrusse*
55. *Denier Nonianus (1^{er} s. av. J.C.)*

IV. VILLES UTOPIQUES

Reste à aborder la ville utopique, qui renvoie le plus souvent à Rome ou à Jérusalem. Wilfried Ehbrecht a plus particulièrement étudié la tendance des premières villes dotées d'un sceau à choisir une image à la ressemblance – idéalisée – de la Jérusalem céleste, bâtie de joyaux selon un plan carré et protégée d'une muraille percée de douze portes. Mais la référence pouvait être plus prosaïquement la ville de Jérusalem, telle qu'elle se présentait à l'époque médiévale, ou telle que le graveur du sceau se l'imaginait. La ville est ainsi gravée au registre supérieur du sceau d'un sous-doyen du chapitre d'Orléans en 1274 montrant Héraclius rapportant la croix dans la Ville sainte (fig. 56). La cité se résume ici à une grande porte fortifiée donnant accès à des bâtiments crénelés percés de longues fenêtres. Or la porte est l'élément urbain central de ce récit car l'empereur se défit de ses attributs et démonta afin d'entrer à pied en la ville comme un simple pèlerin, imitant le dépouillement du Christ.



56. *Sceau de Pierre, sous-doyen du chapitre d'Orléans (1274)* 47 mm

On voit Héraclius arrivant devant Jérusalem
au registre supérieur et l'Invention de
la Vraie Croix au registre inférieur
Moulage, Sc/D/7561

Le sceau de la petite localité du Temple-près-Mondoubleau, dans le Perche, offre le mérite de relever à la fois de l'emprunt d'un modèle et d'une volonté de se rattacher à la Ville sainte. Cette image sigillaire montre une bâtie massive surmontée d'un dôme à rainures dont la croix sommitale fait office de croisette initiale pour la légende ; le monument est entouré d'une petite enceinte crénelée percée d'une porte fermée renforcée de ferronneries (fig. 57). Cette image est une déclinaison de celle de l'un des sceaux de l'ordre du Temple qui figurait la mosquée du Dôme du Rocher sur l'esplanade du Temple à Jérusalem, devenue le siège de l'ordre qui lui devait son nom (fig. 58). Or les Templiers avaient autorité sur ce bourg sis à proximité de Mondoubleau : ils y possédaient une commanderie. En d'autres termes, il n'y avait pas de bâtiment avec un dôme dans cette localité mais une volonté des bourgeois (ou des Templiers ?) de rattacher leur ville au Temple et donc à Jérusalem. Les lieux étaient d'ailleurs appelés plus simplement « Le Temple ».



57



58

57. Sceau du Temple-près-Mondoubleau (1266) 37 mm

58. L'un des sceaux de l'ordre du Temple (1255) 26 mm
Moulages, Sc/D/5727 et D/9862

Mais c'est surtout Rome dont certaines cités voulaient que leurs sceaux soient le reflet. Comme l'a souligné Emanuel Klinkenberg, plusieurs villes du Saint-Empire n'ont pas hésité à copier le revers des bulles impériales montrant une vue synthétique de la Ville éternelle. La chose était aisée : bulles et sceaux circulaient grâce aux envois d'actes impériaux scellés. Les orfèvres pouvaient ainsi facilement graver des images sigillaires à partir des empreintes que leur fournissaient les autorités urbaines. Ainsi la commune de Cambrai avait été reconnue par Frédéric I^{er} Barberousse en 1184 par le biais d'une bulle envoyée aux bourgeois. Cette ville s'empressa de se faire graver un sceau (fig. 59) dont l'image dérive de celle de l'empreinte qui validait cet acte (fig. 2).



59. Premier grand sceau de Cambrai
inspiré de l'image de Rome
sur les bulles impériales
(1185-1283) 72 mm
Moulage, Sc/D/5518

Certaines villes délaissaient l'image de Rome mais y faisaient allusion par leur légende qui les qualifiait d'*urbs*, signe d'une certaine sophistication qui, hors d'Italie du moins, renvoyait clairement à Rome comme nous l'avons exposé récemment. À Soissons, le sceau de l'officialité associe un monument emblématique à une légende rimée employant le terme d'*urbs* : VRBS HABET HEC VERE POST REMIS P'(ri)MA SEDERE (soit « la

ville est vraiment le premier siège après celui de Rémi »). Le nom de Soissons, absent de cette légende, fut gravé en bas du champ de l'image (fig. 60). Cette sentence faisait allusion au rang de premier évêque suffragant de la province ecclésiastique de Reims, qualité permettant à l'évêque de Soissons d'officier lors des sacres royaux en cas de vacance du siège de Reims – ce fut le cas en 1226 pour le sacre de saint Louis. Une petite fleur de lis inscrite dans la porte du bâtiment illustrant ce sceau renvoyait à cette distinction prestigieuse. Soissons entretenait par ailleurs un lien particulier avec Rome : elle avait été au V^e siècle la capitale du royaume de Syagrius, qualifié de « roi des Romains » par Grégoire de Tours, avant d'accueillir un atelier monétaire sous les Carolingiens dont certains types imitaient des monnaies romaines frappées de l'image d'un temple (fig. 61 et 62). Ces monnaies carolingiennes inspirèrent la production numismatique de Soissons. Les deniers de Soissons servirent à leur tour de modèle au sceau de l'officialité épiscopale (fig. 63). Ainsi, le petit monument gothique gravé sur ce sceau dérivait lointainement des temples figurant sur des monnaies antiques. Il est probable que les évêques de Soissons en avaient conscience si l'on considère que la légende emploie le terme *urbs*, qui était attaché à la Rome impériale, ainsi que l'expression *prima sedes* qui renvoyait à la suprématie des papes, évêques de Rome.



60

60. Sceau de l'officialité de Soissons (1269) 60 mm
Moulage, Sc/D/7028



61. Denier d'Auguste montrant Jupiter dans un temple (1^{er} siècle av. J.C.)
[Numismata.com] (consulté le 25/01/2026)

62. Denier de Charlemagne (1^{er} quart du IX^e siècle).

Le temple est devenu une église dans laquelle la croix remplace Jupiter
BnF, CAR-1557

63. Denier de Robert II, frappé à Soissons (début du XI^e siècle).

Ce type reprend le motif de l'église marquée d'une croix
BnF, M 6473 (ROY-5840)

CONCLUSION

La représentation de la ville ou d'un monument urbain répond souvent à des nécessités d'identification et non de réalisme topographique. L'image urbaine consiste généralement à juxtaposer des éléments jugés primordiaux par leur fonction politique, religieuse, économique. Si certains monuments peuvent être représentés avec un souci de réalisme, beaucoup d'images résultent de la circulation de modèles ainsi que de la volonté de rattacher la ville à un idéal antique afin d'asseoir des prétentions ou revendications prosaïquement médiévales. L'analyse de l'image sigillaire des villes exige une bonne connaissance des enjeux locaux mais aussi des liens que les sigillants entretenaient, ainsi qu'une mise en série des sceaux afin d'éviter la surinterprétation ou l'identification erronée de monuments.

*
* * *

Bibliographie

- Giacomo C. BASCAPE, *Sigillografica. Il sigillo nella diplomatica, nel diritto, nella storia, nell'arte*, vol.1 : *Sigillografica generale*, Milan, 1969.
- Brigitte BEDOS-REZAK, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge. T.1 : Les sceaux des villes*, Paris, 1980.
- Brigitte BEDOS-REZAK, « Towns and Seals : Representation and Signification in Medieval France », *Town Life and Culture in the Middle Ages and Renaissance. Essays in Memory of J.K. Heyde. Bulletin of the John Rylands University Library*, n° 72, Manchester, 1990, p. 35-47.
- Philippe DE BOSREDON, Ernest RUPIN, *Sigillographie du Bas-Limousin*, Brive, 1886.
- Frédéric BOUTOULLE, « Les trois sièges de Marmande », *Médiévaux*, t. 74, 2018, p. 99-120.
- Ghislain BRUNEL, « Sceaux, art et société au Moyen Âge », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1995, p. 266-272.
- Auguste CASTAN, *Les sceaux de la Commune, l'Hôtel de ville et le palais de justice de Besançon*, Besançon, 1872.
- Jean-Luc CHASSEL, « La problématique des sceaux des villes dans le Midi de la France médiévale » dans *Le bazar de l'hôtel de ville. Les attributs matériels du gouvernement urbain dans le Midi médiéval (XII^e-XV^e siècle)*, éd. Ezéchiel JEAN-COURET, Sandrine LAVAUD, Judicaël PETROWISTE et Johan PICOT, Bordeaux, 2016, p. 27-53.
- John CHERRY, « Imago Castelli: The Depiction of Castles on Medieval Seals », *Château Gaillard*, t. 15, 1992, p. 83-90.
- Lieve DE MEY, Thérèse DE HEMPTINE, *Répertoire des sceaux des villes du comté de Flandre au Moyen Âge. 1200-1500*, Bruxelles, 2019.
- Toni DIEDERICH, *Rheinische Städtesiegel*, Neuss, 1984.
- Wilfried EHBRECHT, « Ältere Stadtsiegel als Abbild Jerusalems » dans *Das Siegel. Gebraucht und Bedeutung*, dir. Gabriela SIGNORI, Darmstadt, 2007, p. 107-120.
- Wilhelm ERBEN, *Rombilder auf Kaiserlichen und Päpstlichen Siegeln des Mittelalters*, Graz, 1931.
- Wilhelm EWALD, *Rheinische Siegel*, 6 vol., Bonn, 1906-1941, t. 3, 1931.
- Christian HECK, « Représentations architecturales et symboles de pouvoir sur les sceaux de villes : l'identité comme autonomie ou comme appartenance ? » dans *Pourquoi les*

CAROLINE SIMONET

sceaux ? *La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, dir. Marc GIL et Jean-Luc CHASSEL, Lille, 2011, p. 331-340.

Henrik KLACKENBERG, « Seals of Swedish Towns before 1350 » dans *Good impressions. Image and Authority in Medieval seals*, éd. Noël ADAMS, John CHERRY et James ROBINSON, Londres, 2008, p. 81-84.

Emanuel KLINKENBERG, « Representations of Architecture on early City Seals in the Holy Roman Empire: references to *Aurea Roma* on Royal and Imperial Bulls » dans *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, dir. Marc GIL et Jean-Luc CHASSEL, Lille, 2011, p. 365-382.

Laurent MACE, « Un clocher, un donjon, l'agneau pascal. Toulouse au reflet de ses sceaux (XIII^e siècle) » dans *Toulouse, métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine*, éd. Bernadette SUAU, Jean-Pierre AMALRIC et Jean-Marc OLIVIER, 2 t., Toulouse, 2009, vol. 1, p. 241-255.

Mareikje MARIAK, *Die Siegel und Bullen der ostfränkisch-deutschen Herrscher zwischen 936 und 1250*, Göttingen, 2025.

Aldo MARTINI, *I sigilli d'oro dell'archivio segreto vaticane*, Milan, 1984.

Clara NEVÉUS, Siegfried HEIM et Lena WESTLING KARLSSON, *Medeltida småkonst : Sigill i Riksarkivet*, Jyväskylä, 1997.

Marie-Adélaïde NIELEN, « La maison de Joinville » dans *Sceaux et usage de sceaux. Images de la Champagne médiévale*, dir. Jean-Luc CHASSEL, Paris, 2003, p. 112-116.

Otto POSSE, *Die Siegel der deutschen Kaiser und Könige von 715-1913*, 5 vol., Dresden, 1909-1913.

Caroline SIMONET, « Images de pouvoirs : les sceaux en la ville de Caen au Moyen Âge », *Annales de Normandie*, 75^e année, n°1, 2025, p. 93-124.

Caroline SIMONET, « Urbs. La référence à Rome dans les légendes des sceaux (XI^e-XV^e siècles) » dans *La sigillografia medieval a Catalunya i als territoris de la Corona catalano-aragonesa en un context europeu. Actes du colloque de Barcelone – 9-11 novembre 2012*, Rome/Barcelone, 2025, p. 477-496.

Yoann SOLIRENNE, « Enraciner son pouvoir. Le comte d'Albon en son palais de Vienne (fin XII^e siècle) » dans *Jeux de miroir. Le sceau princier au Moyen Âge (XI^e-XIV^e siècle)*, dir. Laurent MACÉ, Toulouse, 2021, p. 63-85.

Markus SPÄTH, « Mikroarchitektur zwischen Repräsentation und Identitätsstiftung : die Siegelbilder englischer Klöster und Kathedralen im 13. Jahrhundert » dans *Mikroarchitektur im Mittelalter : ein gattungsübergreifendes Phänomen zwischen Realität und Imagination*, éd. Christine KRATZKE et Uwe ALBRECHT, Leipzig, 2008, p. 253-277.

Markus SPÄTH, « Negotiating political status. Alliance Treaties and City Seals in the Late Medieval Upper Rhine Region », dans *Seal and Status : the Power of Objects*, éd. John CHERRY, Jessica BERENBEIM, Lloyd DE BEER, Londres, 2018, p. 63-72.

Ambre VILAIN, *Imago urbis. Les sceaux de villes au Moyen Âge*, Paris, 2018.

Ambre VILAIN, « Le château à trois tours, de la monnaie de Caracalla au sceau de Delft : histoire d'un archétype urbain », *Héraldique et numismatique IV. Moyen Âge, Temps modernes*, dir. Yvan LOSKOUTOFF, Rouen, 2018, p. 17-30.

Ambre VILAIN, « Au seuil de l'église : représenter l'autorité ecclésiale par l'architecture sur les sceaux au Moyen Âge », *Livraisons de l'histoire de l'architecture. Pierre, papier, ciseaux : la représentation de l'architecture dans les autres arts* [en ligne], t. 43, 2022.